

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE KERPENT
Séance du 25 novembre 2015
20 HEURES 30

PRÉSENTS : Jean-Paul LE MOIGNE, Arnaud LE BRETON, Georgette CORBIC, Patricia HENRY, Jean-Claude MAHE, Michel HUBY, François CHARPENTIER, Ronan GESTIN, Fabien MAHE, Bruno TALOC.

ABSENT(S) : Anthony BUGUELLOU

Nombre de conseillers en exercice : 11 Présents : 10 Votants : 10

Secrétaire de séance : Monsieur Bruno TALOC

Date de convocation le 19 novembre 2015

2015-08-04 Motion présentée en Bureau Communautaire, le 17 novembre 2015, par Claudine Guillou, Présidente de la Communauté de Communes de Bourbriac à soumettre à l'avis de Mesdames et Messieurs les Maires et Mesdames et Messieurs Conseillers municipaux

Monsieur le Maire nous fait part de la motion présentée en Bureau Communautaire, le 17 novembre 2015, par Claudine Guillou, Présidente de la Communauté de Communes de Bourbriac à soumettre à l'avis de à l'avis de Mesdames et Messieurs les Maires et Mesdames et Messieurs Conseillers municipaux.

Madame la Présidente propose de valider le principe d'une fusion de notre territoire en vue de la constitution d'une Communauté d'Agglomération rurale et maritime.

Ainsi, pourrait-on considérer le projet n° 8 du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, proposant la fusion des Pays de Bégard, de Belle Isle en Terre, des Communautés de Communes de Bourbriac, de Paimpol/Goëlo, de Guingamp Communauté et de Pontrieux Communauté, à même de :

- renforcer le pôle structurant autour de la ville de Guingamp,
- développer une dynamique économique,
- mener des projets ambitieux.

Toutefois, il semble important à Madame la Présidente, que le périmètre proposé s'élargisse au regard de la volonté exprimée des communes limitrophes concernées par le bassin de vie, voire d'emploi, de Guingamp et ce, concomitamment à la fusion des EPCI.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré par 7 voix pour et 3 voix contre :

- **Valide le principe d'une fusion de notre territoire** en vue de la constitution d'une Communauté d'Agglomération rurale et maritime projet n° 8 du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale proposé par Monsieur le Préfet,
- **Propose** que le périmètre proposé s'élargisse au regard de la volonté exprimée des communes limitrophes concernées par le bassin de vie, voire d'emploi, de Guingamp et ce, concomitamment à la fusion des EPCI.

Fait et délibéré en Mairie, les Jour, Mois et An Susdits.

Le Maire
Jean Paul LE MOIGNE



